

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 8 avril 2015 à 19h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération
D2015-04-02**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 12
- Absents exc. 3
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation
1er avril 2014**Objet**
Vote du Compte
Administratif 2014 –
Budget M14**Date d'affichage**
9 avril 2015**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme DAUMAIL M.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme CAISSUTTI C.
M. MULLER J.-M.	M. GIRARD G.	M. MARTIN M.
Mme MARTIGNON S.	M. FALLITO G.	
	Mme PREVOT N.	

Etaient excusés :

Mme PIQUEMAL Anne	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy

Vote du Compte Administratif 2014 – Budget M14

Après avoir entendu le rapport de Sonia MARTIGNON, adjointe chargée des Finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme Sonia MARTIGNON, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Serge WOLLJUNG, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Sonia MARTIGNON pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif du budget principal M14 de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion M14 de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

Le Conseil municipal,
Après délibération et à l'unanimité :

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Article 1 : APPROUVE le compte administratif du budget principal M14 pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante :



	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	106 809,73 €	4 500,00 €	293 066,71 €
RECETTES	142 035,71 €	25 939,00 €	368 761,64 €
RESULTATS	35 225,98 €	21 439,00 €	75 694,93 €

Article 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Silly-sur-Nied, le 8 avril 2015
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet